

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1961)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS PRATIQUES

En décrivant l'activité du Comité international de la Croix-Rouge¹ en 1961, on évoquera plusieurs des remous qui ont agité le monde durant l'année écoulée. En effet, chaque fois que des hommes s'affrontent les armes à la main, c'est le devoir de la Croix-Rouge, et en particulier du CICR, d'intervenir pour atténuer les détresses provoquées par le conflit, pour faire respecter les impératifs de l'humanité et de la solidarité. Mais les guerres laissent des plaies lentes à guérir et c'est pourquoi le CICR a poursuivi de nombreuses autres besognes en faveur des victimes d'événements plus anciens dont les séquelles demeurent douloureuses.

AFRIQUE

Congo

En 1961, comme l'année précédente, le CICR eut à déployer de grands efforts au Congo ex-belge. Cette activité produisit sans doute d'utiles résultats et permit de soulager de nombreuses souffrances, mais elle eut aussi ses heures tragiques puisqu'elle coûta la vie à l'un des délégués du CICR.

Assistance médicale. — Dans les six premiers mois de l'année, le CICR a poursuivi l'œuvre médicale commencée en 1960 en collaboration avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge². Cette

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné dans le présent rapport par les initiales CICR.

² Voir *Rapport d'activité 1960*, pp. 9-14.

action bénéficia du concours de 23 Sociétés nationales qui, au total, envoyèrent 57 équipes médicales dans les hôpitaux congolais dépourvus de personnel. Le CICR, qui assurait la répartition des équipes, dut fréquemment intervenir auprès des autorités pour en garantir la sécurité.

Cependant l'Organisation mondiale de la Santé s'était efforcée, depuis quelque temps déjà, de recruter, sur la base de contrats à long terme, des médecins pour servir au Congo. Mais, à la fin de 1960, elle dut constater que ses démarches n'avaient pas obtenu un grand succès. C'est pourquoi l'OMS pria la Croix-Rouge de maintenir cinquante médecins au Congo pour une nouvelle période de six mois, s'engageant à décharger les Sociétés nationales d'une partie de leurs frais.

C'est ainsi que l'action médicale de la Croix-Rouge se prolongea jusqu'au 30 juin, date à laquelle l'OMS assura la relève des équipes fournies par les Sociétés nationales. En dépit de difficultés nombreuses, cette action avait permis d'atteindre le but visé : maintenir l'activité des hôpitaux et des services de santé par des moyens d'urgence, jusqu'à ce que les autorités médicales congolaises et l'OMS puissent assumer ces tâches pour une période prolongée et former des Congolais capables de s'en charger dans l'avenir. Ce fut un remarquable exemple de coopération internationale ; en effet, un personnel appartenant à la Croix-Rouge de plusieurs continents, comprenant des équipes d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique du Sud travailla pendant une période prolongée, côte à côte avec des équipes d'Europe et d'Amérique du Nord, ce qui a constitué un fait sans précédent.

Afin d'exprimer son estime pour le courage, le dévouement et les qualités professionnelles dont les membres des équipes médicales ont fait preuve, le CICR a décidé de décerner à chacun d'eux une médaille rappelant l'action médicale au Congo. Les Sociétés nationales se chargèrent de remettre les médailles aux destinataires dans les pays suivants : Allemagne (République démocratique), Allemagne (République fédérale), Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Grèce, Inde, Iran, Irlande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République Arabe Unie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Vénézuela, Yougoslavie.

Détenus. — Continuant l'œuvre entreprise dès le début des troubles au Congo, le CICR s'est efforcé de secourir, sans aucune discrimination, toutes les victimes des événements. En particulier, il est intervenu avec instance en faveur des prisonniers, militaires ou civils, détenus dans une région ou une autre du pays.

Au Katanga, M. Tchombé donna son agrément à une nouvelle mission du CICR à Elisabethville. Deux délégués quittèrent Genève le 15 mars et, pendant un mois, visitèrent les principaux établissements où étaient détenus les personnes arrêtées et incarcérées par les autorités katangaises pour des motifs politiques. Ils constatèrent avec satisfaction que les suggestions faites lors de la mission précédente¹ avaient été, dans une large mesure, suivies d'effet.

D'autre part, dans la Province Orientale, un autre délégué du CICR (M. G. Hoffmann) obtint, en mars également, la permission de visiter huit militaires belges faits prisonniers en janvier, à la frontière du Ruanda Urundi, et détenus à Stanleyville. Il s'entretint avec eux, leur transmit de la correspondance et leur remit des secours matériels. Au début de juillet, les huit prisonniers furent enfin libérés et le délégué du CICR, qui étaient intervenu avec instance en leur faveur, les accompagna de Stanleyville jusqu'à Bruxelles.

Au mois de mai, le CICR obtint aussi l'autorisation du gouvernement central de Léopoldville de faire visiter par un délégué-médecin (le Dr J. L. de Chastonay), MM. Moïse Tchombé, président, et Evariste Kimba, ministre des affaires étrangères du Katanga, alors internés à Coquilhatville. Accompagné d'un médecin de la Croix-Rouge suisse, le représentant du CICR procéda à un examen médical approfondi de ces deux détenus de marque, s'assura que les soins nécessaires continueraient à leur être prodigués et s'entretint librement avec eux. Après le transfert des deux personnalités katangaises à Léopoldville, le même délégué-médecin fut autorisé à renouveler sa visite auprès d'eux. Selon l'usage, les rapports relatifs à ces diverses visites ont été remis aux seules autorités détentrices.

En revanche, le CICR dut constater à regret qu'il n'avait pu obtenir les autorisations nécessaires pour étendre son assistance à

¹ Voir *Rapport d'activité 1960*, pp. 9-14.

l'ensemble des prisonniers politiques au Congo ; il enregistra ces échecs notamment en Province Orientale, au Kivu et au Kasaï.

Le conflit du Katanga. — Les événements du Katanga allaient imposer des tâches accrues au CICR, qui eut non seulement à intervenir en faveur de nouveaux prisonniers, mais à secourir de nombreuses autres victimes de ce conflit.

Cette activité prit une ampleur nouvelle en décembre lorsque les hostilités, après quelques semaines d'armistice, se rallumèrent entre les contingents de l'ONU et les forces du Katanga. Pour remplacer M. G. Hoffmann, qui était rentré à Genève, le CICR envoya à Elisabethville, pour collaborer avec M. G. Olivet, qui se trouvait déjà sur place, M. G. C. Senn, depuis de longues années délégué bénévole en Afrique. M. A. Melcher, Suisse résidant au Katanga, apporta également une collaboration dévouée et active.

A Léopoldville, la délégation du CICR visita des civils belges transférés d'Elisabethville par l'ONU, soit à titre de protection contre les opérations militaires, soit parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir participé aux combats. Ils furent d'ailleurs rapidement libérés. Elle visita en outre les mercenaires capturés par les forces de l'ONU dont certains étaient hospitalisés et, à la demande de l'état-major katangais à Elisabethville, elle transmit à celui-ci, toutes nouvelles les concernant. Ces visites avaient d'ailleurs lieu régulièrement depuis les premiers combats de septembre, qui virent la capture d'un certain nombre de mercenaires et se poursuivirent pour ceux qui ne sont pas encore libérés. Enfin, elle visita également les militaires katangais capturés au cours des mêmes opérations et transmettait à leur sujet toutes indications utiles aux autorités d'Elisabethville.

Au Katanga les délégués apportèrent leur assistance aux prisonniers détenus dans les deux camps. Leurs démarches aboutirent souvent à des résultats positifs. Ainsi, dans les derniers jours de l'année 1961, M. G. C. Senn visita les Katangais détenus par l'ONU à l'aéroport de Luano, près d'Elisabethville, puis les militaires des Nations Unies capturés par les Katangais. Il remit aux prisonniers des secours divers, mais surtout, il négocia leur échange et leur libération. Le 28 décembre, il obtint un premier succès :

4 Suédois furent échangés contre 30 Katangais. Grâce aux démarches pressantes qu'il poursuivit les jours suivants, de nouvelles libérations eurent lieu le 15 janvier 1962 : 15 soldats des Nations Unies (11 Suédois, 2 Norvégiens et Irlandais) furent échangés contre 33 gendarmes Katangais prisonniers de l'ONU.

Pendant toute la crise katangaise, les représentants du CICR ont rencontré des obstacles souvent considérables. Ils ont néanmoins réussi à organiser plusieurs actions de secours en faveur de la population civile éprouvée par les hostilités et c'est au cours de l'une d'elles que M. G. Olivet trouva la mort. Mais avant d'exposer les circonstances de ce tragique événement, il convient sans doute de montrer comment les délégués se sont acquittés de ces tâches à la fois si utiles et si dangereuses.

Les délégués ont d'abord cherché à faire évacuer les civils se trouvant dans des zones de combat. Ils y sont parvenus souvent, mais il n'a pas toujours été possible, pour des raisons militaires, de procéder aux évacuations prévues. Tel fut le cas au Square Uvira, situé au nord-ouest du quartier européen d'Elisabethville.

Peu avant sa disparition, M. G. Olivet avait déjà tenté de secourir les habitants de cette zone. Cependant, le 15 décembre, l'état-major de l'ONU informait M. G. C. Senn que l'évacuation projetée ne pourrait avoir lieu, mais qu'en revanche il serait possible d'organiser, sous les auspices de la Croix-Rouge, le ravitaillement des quelque 200 Européens et Africains bloqués dans le Square.

Grâce à l'efficace collaboration de la Croix-Rouge du Katanga, le délégué du CICR put organiser une action de secours rendue particulièrement urgente, l'électricité et les conduites étant coupées. Les habitants étaient soumis, en outre, à un couvre-feu de 24 heures sur 24.

Le 16 décembre, M. G. C. Senn venait les informer de la prochaine arrivée des secours. Mais, comme des coups de feu claquaient sans arrêt dans le quartier, les troupes de l'ONU lancèrent une opération de nettoyage pour permettre aux véhicules de la Croix-Rouge de s'avancer sans risques exagérés. C'est pourquoi les secours se firent attendre jusqu'au 17 décembre. Lorsqu'ils arrivèrent enfin, des balles sifflaient encore, provenant de tireurs isolés.

A leur arrivée au Square Uvira, M. G. C. Senn et les collaborateurs de la Croix-Rouge du Katanga trouvèrent les Européens dans un

état de grande anxiété. La vue des véhicules de la Croix-Rouge leur fut d'un grand réconfort. Cependant leur dénuement nécessita l'organisation, dans l'après-midi du même jour, d'un deuxième convoi qui leur apporta les médicaments dont ils avaient un urgent besoin.

La mort de M. Georges Olivet. — L'exemple qui précède illustre les conditions dans lesquelles les représentants du CICR ont travaillé et les risques auxquels ils se sont exposés. C'est en accomplissant une action de ce genre, en allant personnellement au secours des victimes directes de la lutte (dans une ambulance portant le signe de la Croix-Rouge), que Georges Olivet devait trouver la mort.

Les jours précédents, il avait exercé une activité intense correspondant exactement à la mission primordiale de la Croix-Rouge, qui est d'atténuer les souffrances provoquées par la guerre. Il releva lui-même des victimes gisant dans la rue, assura l'hospitalisation de blessés, organisa des évacuations de civils et négocia des trêves pour permettre à la Croix-Rouge de remplir sa tâche secourable. Georges Olivet savait sans doute à quels dangers il s'exposait en intervenant ainsi dans la bataille d'Elisabethville. C'est ce qui a marqué sa fin d'un authentique héroïsme.

Le 13 décembre, dans son dernier message adressé à Genève, Georges Olivet annonçait qu'il s'était présenté à plusieurs reprises au quartier général de l'ONU, à Elisabethville, où les soldats en faction refusèrent de le laisser passer. Il voulait y négocier une trêve pour l'évacuation des civils se trouvant dans les zones de combats.

Le 14 décembre, des bruits commençaient à circuler, selon lesquels M. G. Olivet aurait disparu. Le CICR demanda aussitôt aux Nations Unies d'entreprendre des recherches. Toujours sans nouvelles le lendemain, il chargea son délégué à Léopoldville (M. J. de Preux) de se rendre immédiatement au Katanga pour participer aux investigations.

Les jours suivants, il se confirma que M. G. Olivet avait bien été vu le 13 pour la dernière fois. Accompagné de M^{me} Nicole Vroonen et de M. Styts Smeding, tous deux volontaires de la Croix-Rouge katangaise, il avait pris place dans une ambulance, avec l'intention de se rendre au quartier général des Nations Unies.

Le 23 décembre arrivait d'Elisabethville un télégramme disant notamment :

« Corps Olivet et Madame Vroonen de nationalité belge et Smeding nationalité hollandaise trouvés ce matin. Corps se trouvaient ensevelis à 20 mètres environ de l'ambulance. Ambulance a été touchée par mitraillade et tir bazooka... »

Le CICR prit connaissance de cette nouvelle avec la plus profonde affliction.

Il publia, le 24 décembre 1961, un communiqué dont voici les principaux passages :

Le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, a reçu de sa délégation au Congo confirmation du décès de son représentant M. Georges Olivet, mortellement frappé, avec deux membres de la Croix-Rouge du Katanga, alors qu'il se portait au secours de victimes des combats à Elisabethville.

Le CICR tient à rendre publiquement hommage à ce fidèle serviteur de la Croix-Rouge, qui n'a cessé, depuis le début des hostilités au Congo, de s'exposer, avec un courage exemplaire, pour soulager les souffrances et sauver nombre d'êtres humains. Il a payé de sa vie son dévouement à l'idéal de la Croix-Rouge.

Puis, M. L. Boissier, président du CICR, fit à la presse et à la radio, la déclaration suivante :

On se souvient de l'affirmation célèbre : « Je ne crois qu'aux causes pour lesquelles on se fait tuer. » Pour la Croix-Rouge ou, plutôt, pour ceux qu'elle secourt, on se fait tuer et le Comité international de la Croix-Rouge compte un martyr de plus.

Depuis dix-huit mois, les délégués du CICR ont parcouru le Congo, en auto sur les chemins dangereux à la merci d'une embuscade, dans les avions qui atterrissent tant bien que mal sur des pistes souvent bloquées. Partout, ils ont cherché à délivrer des prisonniers, à échanger des otages, à protéger des populations menacées du massacre et de la famine.

Hier encore, Georges Olivet se dépensait sans compter avec un amour, une foi et un courage que tous, Blancs et Noirs, admiraient. Car cet être était prédestiné à accomplir une telle mission. Parlant plusieurs langues indigènes qu'il avait apprises dans sa pratique de

commerçant, il savait entrer en contact direct avec les populations locales, leur parler, les comprendre et, surtout, s'en faire aimer.

On lui faisait confiance et on l'appelait au secours. Pour lui, une seule chose comptait: se dévouer entièrement à une cause à laquelle il avait consacré sa vie.

C'est ainsi qu'à Elisabethville, au milieu de combats, il chercha, à plusieurs reprises, à franchir les lignes ennemis pour sauver les victimes d'un feu meurtrier. Il n'y réussit pas. Il essaya encore et ce fut la fin. La fin d'une existence terrestre, mais le début d'un exemple, d'une haute leçon.

Le 29 décembre, enfin, eut lieu, dans l'un des temples de Genève, une cérémonie à la mémoire de Georges Olivet.

Dans le monde, et particulièrement parmi les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le dououreux événement provoqua l'émotion la plus vive. De très nombreux pays, affluèrent des messages de condoléances au CICR. La presse mondiale donna un large écho à la tragédie d'Elisabethville et publia des commentaires rendant hommage aux disparus et à la cause de la Croix-Rouge à laquelle ils donnèrent leur vie.

Cependant, M. F. Siordet, vice-président du CICR, s'était rendu à Elisabethville pour s'assurer que la mort des trois victimes faisait l'objet d'une enquête officielle et approfondie. En effet, une atteinte d'une particulière gravité avait été portée à l'emblème protecteur de la Croix-Rouge reconnu par les Conventions de Genève, puisque l'on s'était attaqué à une ambulance qui l'arborait, tuant ses occupants. C'est à la suite des constatations faites sur place par M. F. Siordet que le CICR devait suggérer aux Nations Unies de constituer une commission indépendante chargée d'enquêter sur les circonstances du drame.

Le respect des règles humanitaires. — Depuis le début des événements du Congo, le Comité international n'a négligé aucune occasion de faire mieux respecter les idéaux de la Croix-Rouge et les règles humanitaires. Ainsi, lorsque les hostilités se sont rallumées aux frontières du Katanga, les délégués du CICR ont entrepris des démarches particulières auprès du gouvernement central de Léopoldville, comme auprès des autorités du Katanga, afin que les troupes appliquent les dispositions essentielles des

Conventions de Genève. D'autre part, lorsque fut connue la nouvelle d'actes de cruauté particulièrement révoltants commis au Congo, le CICR a estimé opportun de préciser les limites de son activité en semblable circonstance et a publié un communiqué déclarant notamment :

« Le Comité international a constamment rappelé aux autorités congolaises de droit ou de fait les exigences minima découlant de l'application des Conventions de Genève et il est intervenu fréquemment, et souvent avec succès, pour sauver de nombreuses vies humaines. Cependant, dans des régions livrées au désordre, il lui est impossible d'accomplir sa mission avec une entière efficacité. Seules sont responsables de la prévention des attentats à la dignité et à la vie humaine, les autorités civiles ou militaires, dont la mission est d'assurer l'ordre public et de faire observer les lois nationales et internationales. »

En outre, le président du CICR a adressé à M. Kasavubu, président de la République du Congo, un télégramme où il lui exprimait ses vives alarmes à la suite des atrocités signalées dans diverses régions du pays et où il lui rappelait que son gouvernement, en adhérant aux Conventions de Genève, avait pris l'engagement d'en faire respecter les dispositions. Le président du CICR adressait au chef d'Etat congolais un appel solennel, lui demandant de prendre toutes mesures pour éviter le retour de tels actes contraires au droit humanitaire reconnu.

En décembre, enfin, le président du CICR adressa au Secrétaire général de l'ONU un télégramme insistant sur la nécessité urgente d'évacuer les blessés, les malades et les éléments de la population civile se trouvant dans des secteurs d'opérations militaires en diverses régions d'Elisabethville et du Katanga, et demandant que les représentants de l'ONU aident les délégués du CICR à remplir leur mission strictement humanitaire.

Dans sa réponse à M. L. Boissier, M. Thant déclarait : « Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer que les troupes de l'ONU continueront à faire tout leur possible pour sauvegarder la vie et les biens de la population civile et que l'ONUC coopérera avec vos représentants au Katanga dans toute la mesure du possible dans l'accomplissement de leur mission humanitaire. »

Application des Conventions de Genève. — Le CICR a fait de nombreuses démarches pour obtenir des forces en présence au Congo le respect des Conventions de Genève. On en lira l'exposé aux pp. 48.

Recherche de disparus. — En 1961, le CICR a poursuivi cette importante activité en relation avec les événements du Congo. On en lira la description dans le rapport de l'Agence centrale de recherches, aux pp. 37 et 38.

Fédération de Rhodésie et du Nyassaland

Le délégué du CICR dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, M. G. C. Senn, a poursuivi son activité en faveur des personnes arrêtées lors des troubles survenus les années précédentes.

En janvier, il a visité trois établissements pénitentiaires en Rhodésie du Sud : les centres de rééducation de Salisbury, Hwa-Hwa et Enslinsdeel. En mai et juin, il s'est rendu dans les prisons de Lusaka, Bwana Mkubwa, Livingstone, Broken Hill et Katombora en Rhodésie du Nord et dans celles de Domasi, Chilva et Zomba au Nyassaland, soit au total 11 visites, qui ont été suivies de fréquentes démarches auprès des Autorités détentrices.

Angola

Des troubles ayant éclaté en Angola, le CICR a entrepris des démarches auprès des autorités et de la Croix-Rouge portugaises, afin d'apporter, selon l'usage établi en pareil cas, son assistance aux victimes du conflit, notamment aux personnes privées de liberté.

En outre, un délégué du CICR, M. P. Gaillard, s'est rendu à Lisbonne le 10 mai, où il a eu plusieurs entretiens à ce propos avec le Président de la Croix-Rouge portugaise, le professeur Léonardo de Castro Freire. Ces entretiens se sont poursuivis à Genève lors d'une visite que celui-ci fit au CICR du 15 au 17 juillet, en compagnie du Colonel José Victor Mateus Cabral, secrétaire général de la Croix-Rouge portugaise.

A fin août, le gouvernement portugais fit savoir au CICR que les autorités et la Croix-Rouge portugaises avaient pu secourir,



† MARCEL JUNOD
1904-1961

*Membre du CICR, ancien délégué dans de nombreux pays
depuis 1935.*



† WILLIAM MICHEL
1908-1961

Délégué du CICR à Paris,
au service du CICR
depuis 1943.

† GEORGES OLIVET

1927-1961

Délégué du CICR



par leurs propres moyens, les réfugiés angolais victimes des troubles et qu'il ne voyait pas la nécessité d'accepter les offres de service du CICR en faveur des prisonniers.

Afrique du Sud

M. H. P. Junod, délégué permanent du CICR en Afrique du Sud, est rentré en Suisse au début de mai.

Grâce à sa parfaite connaissance du pays et de ses habitants ainsi qu'à son dévouement inlassable, M. H. P. Junod a rendu, pendant plus de 20 ans, d'inappréciables services au CICR.

Algérie

La prolongation du conflit algérien en 1961 et l'augmentation constante du nombre des victimes a entraîné, pour le CICR, un accroissement sensible de ses tâches, tant en Algérie qu'en métropole.

Dans le domaine de l'assistance aux détenus, le CICR a étendu ses interventions aux prisonniers et internés d'autres tendances, c'est-à-dire principalement aux « activistes » de souche européenne. D'autre part, il a dû, vu l'ampleur considérable des besoins, développer son action de secours aux populations regroupées.

1) Assistance aux détenus en mains françaises

a) *en Algérie*. — Après avoir été différée de quelques mois, pour répondre au vœu des autorités françaises, la 8^{me} mission du CICR, composée de MM. P. Gaillard, R. Vust et du Dr J.-L. de Chastonay, s'est rendue en Algérie du 25 janvier au 23 février. Elle a parcouru tout le pays et a fait 61 visites d'internés et prisonniers nationalistes algériens, répartis dans :

36 centres de transit et de triage, 5 centres militaires d'internés (réservés aux combattants capturés les armes à la main) 6 centres d'hébergement (réservés aux internés administratifs), 8 prisons, 5 hôpitaux.

Le rapport relatif à cette mission a été remis au Gouvernement français le 7 mars. D'autre part, M. P. Gaillard a présenté oralement

ses principales constatations et suggestions à M. Jean Morin, délégué général du gouvernement, au général Gambiez, alors commandant en chef des forces françaises en Algérie, de même qu'à M. Louis Joxe, Ministre d'Etat, chargé des affaires algériennes, qui l'a reçu le 6 mars à Paris.

Outre de nombreuses démarches à propos de cas particuliers, M. R. Vust, délégué permanent en Algérie, a encore visité, en juillet, 12 lieux de détention, dont 5 où séjournaient des prisonniers et internés « activistes » de souche européenne.

Enfin, du 24 novembre au 16 décembre, la neuvième mission du CICR, qui était composée des mêmes délégués que la précédente, a visité 51 lieux de détention de diverses catégories, y compris des hôpitaux. Dans 16 de ces camps et prisons, les détenus étaient des « activistes » de souche européenne.

Le 15 décembre, le chef de la délégation a présenté un premier compte rendu de la mission à M. Jean Morin, délégué général, ainsi qu'au général Ailleret, commandant en chef des forces françaises. Le rapport officiel a été remis au début de janvier 1962 au Gouvernement français.

Lors de ces deux missions, des secours divers, d'une valeur de plus de 23.000 francs suisses, ont été remis aux détenus.

b) *en métropole*. — Le CICR a continué activement en 1961 à intervenir en faveur des prisonniers et internés.

Après le décès, cruellement ressenti au CICR, de M. William Michel, délégué à Paris, M. Pierre Boissier, dès la fin de janvier, prit la tête de la délégation, accomplissant notamment de nombreuses démarches relatives au sort des détenus.

En compagnie d'autres délégués venus de Genève, il a procédé à deux séries de visites de lieux de détention en France.

Au cours de la première, de mars à juillet, les délégués se sont rendus dans 20 établissements, soit dans 14 prisons, 1 centre pénitentiaire, 1 centre d'identification judiciaire et 4 centres d'assignation à résidence surveillée destinés aux internés administratifs. De ces derniers établissements, 3 étaient occupés par des internés nationalistes algériens et l'un par des « activistes » de souche européenne. Cette mission a fait l'objet d'un rapport officiel communiqué le 21 juin au gouvernement français. A cette occasion, MM. P.

Gaillard et P. Boissier ont été reçus à Paris par plusieurs représentants des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice, avec qui ils ont examiné diverses questions relatives aux conditions de détention.

La seconde série de visites eut lieu du 5 au 20 novembre, au moment de la grève de la faim observée par les détenus algériens dans la plupart des prisons de France. Les délégués ont visité 7 établissements : 5 prisons, le centre d'identification judiciaire de Vincennes et l'hôpital de Garches, où étaient alors internés trois ministres du GPRA, MM. Ben Bella, Aït Ahmed et Khider.

A l'issue de cette mission, le CICR a soumis au gouvernement français un certain nombre de suggestions tendant à améliorer le régime octroyé aux personnes prévenues ou condamnées pour délit d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Il a proposé d'étendre uniformément ce régime à tous les établissements pénitentiaires de France et d'Algérie. Tenant compte de ces propositions, les autorités ont élaboré un nouveau statut, plus libéral, pour cette catégorie de détenus.

Le CICR a communiqué ces nouvelles dispositions aux représentants des détenus algériens, qui ont alors décidé de mettre un terme à leur grève de la faim.

Grâce à des dons de diverses provenances, le CICR a pu, à plusieurs reprises, envoyer des secours aux prisonniers et internés. Ainsi, il a fait parvenir en janvier des livres d'étude (manuels de grammaire en langues française et arabe, de géographie, d'histoire, de sciences), d'une valeur de 6500 fr. suisses environ, à plusieurs prisons où les détenus avaient organisé des cours scolaires. En mars, il a envoyé des sous-vêtements, d'une valeur de 30.000 fr. suisses environ, dans les centres d'assignation à résidence surveillée.

En outre, il a réparti entre un certain nombre d'établissements pénitentiaires un montant dépassant 30.000 fr. suisses, pour alimenter les fonds de solidarité créés par les détenus à l'intention des plus démunis d'entre eux.

Secours aux populations regroupées. — Vu le nombre croissant de nécessiteux et de l'ampleur considérable des besoins des populations massées dans quelque 2000 centres de regroupement en

Algérie, le CICR a développé l'action entreprise depuis plus de cinq ans en faveur de cette catégorie de victimes civiles du conflit. L'un de ses délégués s'est rendu en Algérie en juin et juillet, afin d'examiner, avec le représentant de la délégation générale de la Croix-Rouge française, les moyens d'amplifier cette assistance, surtout en faveur des femmes et des enfants qui constituent la majeure partie de ces populations.

En 1961, les secours envoyés par le CICR ont atteint un montant total d'environ 850.000 fr. suisses. Ils comprenaient notamment :

70 tonnes de lait en poudre (provenant de surplus laitiers, mis à la disposition du CICR par la Confédération suisse)
30 tonnes de sucre
15 tonnes de savon
1 tonne de cacao en poudre
2000 flacons de multi-vitamines
350.000 dragées d'huile de foie de morue
10.000 flacons et tubes de gouttes et pommade ophtalmiques
1000 couvertures
10.000 effets vestimentaires neufs pour enfants
un lot important de vêtements usagés
un lot de tissu pour la confection de vêtements féminins.

Ces dons, de provenances diverses, ont été distribués par les équipes itinérantes et les Comités locaux de la Croix-Rouge française, en collaboration avec le délégué permanent du CICR, M. R. Vust.

2) Assistance aux prisonniers français en mains de l'Armée de Libération Nationale (ALN).

Malgré l'insuccès de ses précédentes interventions¹, le CICR a inlassablement poursuivi, en 1961, ses démarches auprès du Gouvernement provisoire de la République algérienne, afin d'obtenir les noms et des nouvelles des militaires et civils français capturés par l'ALN en Algérie. Ainsi, au début de mars, un délégué, M. P. Gaillard, s'est rendu à Tunis afin d'étudier avec le GPRA la situation créée par la décision de celui-ci d'adhérer aux Conventions de Genève. Le CICR eut, en outre, de nombreux contacts à ce sujet avec le représentant du « Croissant-Rouge algérien » à Genève.

¹ Voir *Rapports d'activité* 1959, pp. 10-12, et 1960 p. 29.

En novembre, ses demandes étant demeurées sans réponse, il décida d'envoyer à Tunis une nouvelle mission spéciale. Celle-ci, composée de M^{me} M. van Berchem, membre du Comité, et de M. P. Gaillard, fut reçue le 22 novembre par MM. Ben Youssef Ben Khedda, président du GPRA et Krim Belkacem, vice-président, qui promirent aux représentants du CICR de leur communiquer les noms de cinq prisonniers français. Le 30 décembre, le GPRA fit savoir au CICR qu'il s'apprêtait à libérer deux soldats français : Yves Lepreux et Guy Hurtaud. M. Gaillard se rendit aussitôt à Tunis. Il prit en charge les deux hommes et les conduisit au consulat de France qui les fit rapatrier aussitôt.

A cette occasion, le délégué insista également auprès du président du « Croissant-Rouge algérien », M. Ben Bahmed, pour que les trois autres prisonniers soient autorisés à écrire à leur famille, conformément aux stipulations de la III^{me} Convention de Genève. Cette requête demeura malheureusement sans résultat.

CONFLIT DE BIZERTE

Lors du conflit armé de juillet 1961 à Bizerte, le CICR a accompli les tâches d'assistance qui lui incombent en pareil cas. Sitôt après les premiers combats, il envoya d'urgence au Croissant-Rouge tunisien 200 flacons de plasma sanguin et 200 flacons d'albumine destinés aux blessés transportés dans les hôpitaux de la région. Un délégué de Genève (M. M. Rouge) convoya ces secours.

Deux jours plus tard, répondant à un appel du Croissant-Rouge tunisien, un autre délégué (M. J.-J. Muralti, à qui succéda M. M. Martin) se rendit à Tunis, afin de remplir la mission d'intermédiaire neutre que les Conventions de Genève assignent au CICR et d'assurer la sauvegarde des intérêts humanitaires essentiels : cessez-le-feu permettant l'évacuation des blessés et l'ensevelissement des morts, respect du signe de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, libre passage des ambulances, visites des prisonniers, etc. Ces tâches, qui impliquaient naturellement un grand nombre d'interventions auprès des deux parties et de constantes allées et venues à travers des lignes adverses, furent accomplies en étroite collaboration avec le Croissant-Rouge tunisien.

Du 23 juillet au 10 septembre, le délégué du CICR a fait dix-sept visites de prisonniers tunisiens détenus dans les cinq camps aménagés dans le secteur occupé par les forces françaises à Bizerte. Fin août, le CICR envoya 20.000 paquets de cigarettes au Croissant-Rouge tunisien à l'intention des prisonniers.

D'autre part, les autorités tunisiennes ayant arrêté un certain nombre de ressortissants français résidant en Tunisie, le délégué du CICR intervint également en leur faveur. Il obtint l'autorisation de visiter le camp militaire de Sousse, où la majorité d'entre eux avaient été internés avec un groupe de militaires français capturés à Bizerte. Le délégué s'y rendit à trois reprises et fit, en outre, deux visites aux quelques internés en traitement à l'hôpital régional de Sousse.

Enfin, M. M. Martin fut autorisé à visiter, à la prison civile de Tunis, un militaire français arrêté avant les événements de Bizerte.

Le 10 septembre, à la suite d'un accord entre les gouvernements intéressés, les prisonniers tunisiens et les internés français de Sousse furent échangés à Bizerte sous les auspices du CICR et remis à leurs autorités respectives. En sa qualité d'intermédiaire neutre, le délégué du CICR contribua, en collaboration avec le Croissant-Rouge tunisien, à préparer cet échange. Celui-ci eut lieu à Menzel-Djemil, dans le *no man's land* compris entre les deux barrages militaires adverses, en présence de représentants du Croissant-Rouge tunisien et de la Croix-Rouge française. Les prisonniers, 778 tunisiens et 217 français, passèrent successivement devant deux commissions de contrôle chargées de relever leur identité.

Les internés français libérés furent alors pris en charge par l'assistance sociale des forces armées françaises à Bizerte et, peu après, rapatriés en France.

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

République Arabe Unie

Poursuivant son assistance aux apatrides d'Egypte désireux d'émigrer, la délégation du CICR au Caire, dirigée par M. E.